



Département ÉCLAIRAGE d'IATSE 514

Les postes que nous couvrons sont :

- **Chef éclairagiste** (*Key Lighting Technician*)
- **Assistant-chef éclairagiste** (*Assistant Key Lighting Technician*)
- **Éclairagiste** (*Lighting Technician*)
- **Chef éclairagiste installateur** (*Key Lighting Technician Install*)
- **Assistant-chef éclairagiste installateur** (*Assistant Key Lighting Technician Install*)
- **Éclairagiste installateur** (*Lighting Technician Install*)
- **Opérateur de console d'éclairage** (*Light Console Operator*)
- **Opérateur de génératrice** (*Generator Operator*)

Critères de base, de classification et de reclassification pour toutes les fonctions du département :

- 1 Tout candidat devra soumettre un C.V. correspondant aux prés requis mentionnés ci-dessous.
- 2 Indiquer seulement les projets pour lesquels vous détenez un crédit.
- 3 Votre C.V. peut inclure des films, des séries télé, des publicités des vidéo-clips ou toute autre forme de productions.
- 4 Certifications et formations obligatoires pour les éclairagistes et/ou éclairagistes installateurs
 - Secourisme général avec RCR, niveau C
 - SIMDUT 2015
 - Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail
 - Prévention et gestion du harcèlement : civilité et respect en milieu de travail (QUÉBEC)
 - Protection contre les chutes de base (niveau 1)
 - Qualification sécuritaire des plates-formes élévatrices & Nacelles à bras articulé
 - Conduite sécuritaire de chariot élévateur (en version renouvellement)
- 5 Pour chacune des fonctions ci-haut mentionnées, une équivalence de travail documentée sera analysée et considérée, sous réserve d'approbation, par le comité d'adhésion. De plus, les habiletés pour lesquelles le postulant déposera une certification valide seront considérées. De même pour les habiletés techniques qui pourront être validées par un diplôme, un porte-folio ou toute autre preuve de compétences.

Critères de classification et de reclassification spécifique aux fonctions :

Chef éclairagiste est dit du membre qui :

- 1 A accumulé plus de cinq (5) ans d'expérience comme assistant-chef du département éclairage.
- 2 Dépose trois (3) lettres de recommandation : Une (1) d'un directeur photo avec qui il aura travaillé, une (1) d'un chef éclairagiste et une (1) d'un chef machiniste avec qui il aura travaillé. Les lettres du chef éclairagiste et du chef machiniste doivent venir de membres IATSE 514 en règle de plus de cinq ans d'expérience à ce titre.
- 3 A suivi une formation sur la Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail.
- 4 A suivi une formation de gestion des ressources humaines.

Assistant-chef éclairagiste est dit du membre qui :

- 1 A accumulé six cent trente (630) jours comme technicien du département éclairage.
- 2 Dépose deux (2) lettres de recommandation : Une (1) d'un chef éclairagiste et une (1) d'un chef machiniste avec qui il aura travaillé. Les lettres doivent venir de membres IATSE 514 en règle de plus de cinq ans d'expérience à ce titre.
- 3 A suivi une formation sur la Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail.
- 4 Doit avoir suivi les formations de Qualification sécuritaire des chariots élévateurs tout-terrain : Classe VII et Qualification sécuritaire des Chariots élévateurs; Classes I, IV, V.

Éclairagiste et/ou éclairagiste installateur (à la demande du membre) est dit du membre qui :

- 1 A accumulé 120 jours de travail documenté dans la fonction qu'il convoite sur un minimum de deux productions.
- 2 Dépose trois (3) lettres de recommandation : Une (1) d'un chef éclairagiste avec qui il aura travaillé et de deux (2) lettres de recommandation de membres du département éclairage. Les lettres doivent venir de membres IATSE 514 en règle de plus de cinq ans d'expérience à ce titre.

Chef éclairagiste installateur est dit du membre qui :

- 1 A accumulé plus de cinq (5) ans d'expérience comme assistant-chef du département éclairage.
- 2 Dépose deux (2) lettres de recommandation : Une (1) d'un chef éclairagiste et une (1) d'un chef machiniste avec qui il aura travaillé. Les lettres doivent venir de membres IATSE 514 en règle de plus de cinq ans d'expérience à ce titre.
- 3 A suivi une formation sur la Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail.
- 4 A suivi une formation de gestion des ressources humaines.

Assistant-chef éclairagiste installateur est dit du membre qui :

- 1 A accumulé six cent trente (630) jours comme technicien du département éclairage.
- 2 Dépose deux (2) lettres de recommandation : Une (1) d'un chef éclairagiste et une (1) d'un chef machiniste avec qui il aura travaillé. Les lettres doivent venir de membres IATSE 514 en règle de plus de cinq ans d'expérience à ce titre.
- 3 A suivi une formation sur la Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail.
- 4 A suivi les formations de Protection contre les chutes - Niveau Sauvetage, Qualification sécuritaire des chariots élévateurs tout-terrain : Classe VII et Qualification sécuritaire des Chariots élévateurs; Classes I, IV, V.

Pour les postes suivants, il reste à redéfinir, développer et présenter les critères de classification et de reclassification. Voici les critères présentement en vigueur :

Critères de classification et de reclassification spécifique aux fonctions :

Opérateur de console d'éclairage est dit du membre qui :

Fait état d'une expérience de travail, d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de travail

Opérateur de génératrice est dit du membre qui :

Fait état d'une expérience de travail, d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de travail

ADOPTÉ par la réunion du département éclairage le : 12 avril 2017

ADOPTÉ par le conseil de direction le : 28 mai 2017

Modifié le 17 février 2020